

# EDUCATION & RECHERCHE

## **Art.8 de la charte:**

*L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.*

L'éducation et la formation, en matière d'environnement, doivent donc couvrir tous les cycles : formation initiale, scolaire, universitaire et continue....

L'expérience montre qu'il n'est pas facile de réformer l'Education Nationale. La modification des programmes est traditionnellement confiée à des « spécialistes » inconnus de la plupart des enseignants et débouchent souvent sur des incohérences majeures. L'introduction de nouvelles connaissances, issues directement de la recherche (mathématiques, et biologie cellulaire ou moléculaire par exemple), ont posé de nombreux problèmes aux professeurs du secondaire qui, en raison même de leur nouveauté, ignoraient tout des programmes qu'ils étaient désormais contraints d'enseigner.

Les articles 5 et 8 impliquent une réforme rapide et profonde qui consistera à intégrer les connaissances de base (Maths, physique, chimie, biologie, géologie...), dans l'Univers qui nous entoure et nous fait vivre, afin de comprendre le pourquoi et le comment des choses.

Il conviendra de mettre autour d'une même table non seulement les représentants des différentes disciplines scientifiques mais aussi tous les acteurs de la société dont nous avons souligné l'importance fondamentale dans ce rapport : juristes, économistes, sociologues, politiques, administrateurs, industriels...

La tâche est belle (elle fait penser aux assises nationales de la recherche et de la technologie) mais difficile à mettre en place et à gérer efficacement afin que des programmes consensuels et évolutifs soient rapidement proposés et mis en application. Une formation permanente et continue des enseignants et des chercheurs devra en même temps être mise en place.

Si d'aventure, les débats étaient compartimentés, sectoriels et sectaires, l'échec serait total.

Or, il y a urgence car nous sommes sur le fil de rasoir de l'irréversibilité. Il est à craindre que le problème le plus difficile à régler soit celui des mentalités et du conservatisme de ceux qui n'ont connu que les débats, en interne, des compartimentations dans lesquelles ils ont été confinés depuis trop longtemps.

## **Article 9 de la charte**

*La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

L'Importance majeure de la recherche dans le développement durable n'est plus à démontrer. Encore faut-il définir l'urgent, le nécessaire, le souhaitable et les limites à ne pas dépasser. Il est clair que l'ère des Einstein et des Curie est révolue. L'évolution prodigieuse des technologies en est responsable. A leur époque le cerveau prévalait dans une liberté totale à un coût minimum. Aujourd'hui, les chercheurs sont devenus les esclaves de leurs prothèses (microscope électronique, accélérateur de particule, ordinateurs...) et des programmes qui leurs sont imposés car la recherche coûte désormais très cher en crédits d'infrastructures (équipement) et de fonctionnement. Si la liberté de celle-ci est établie par la jurisprudence du Conseil Constitutionnel, elle est en fait conditionnelle, elle n'est plus libre. D'autre part, s'il est vrai que l'homme, grâce à sa conscience et à son intelligence, est une créature que l'Univers a créée pour le comprendre lui-même il serait ridicule de mettre un frein à sa curiosité. Malheureusement, les exemples catastrophiques cités plus haut, à l'encontre de l'environnement et de l'homme lui-même, obligent à tirer la sonnette d'alarme. Une liberté

débridée pourrait conduire à des effets irréversibles pour l'environnement et donc pour l'ensemble des êtres biologiques de la planète Terre.

On comprend pourquoi le Comité d'Éthique et la Charte de l'Environnement ont été créés. Ils nous rappellent que tout n'est pas possible et que la plus anodine des applications peut avoir des effets non intentionnels dramatiques. Cependant, il serait utopique de limiter ces résolutions à un seul pays, c'est l'ensemble de la planète qui doit prendre conscience des risques, tous les États doivent mettre toute leur énergie à mettre en application une Charte Universelle de la protection de l'Environnement et de l'Humanité.

En corollaire, la libre expression et l'indépendance des professeurs d'Université, qui constitue un principe fondamental reconnu par les lois de la République et constitutionnellement protégé, est régulièrement mis en cause ne serait-ce que par ce que l'on appelle le droit de réserve et la recherche contractuelle avec clause de confidentialité.

Dans le premier cas, un certain nombre de chercheurs qui se sont élevés avec force contre le développement de certains programmes qu'ils considéraient dangereux et contraires à toute éthique ont rencontré des problèmes certains dans le développement de leur carrière. Par exemple, les thèmes qui touchent aux OGM, au nucléaire ou au bioterrorisme (laboratoires militaires travaillant à mettre au point des pathogènes qui pourraient exterminer l'espèce humaine) ne permettent aucun état d'âme.

La recherche contractuelle avec clause de confidentialité impose au chercheur de ne rien dévoiler sur ses découvertes même si elles constituent un danger potentiel ou patent pour l'environnement ou pour l'humanité.

Comment appliquer le Principe de Précaution lorsque tout, subitement, devient cryptique ? Lorsque les donneurs d'ordres sont à la fois juges et parti et qu'aucune tierce instance ne peut contrôler ce qui se fait ?

Bon nombre de recherches qui déboucheront sur la brevetabilité du vivant sont à mettre d'urgence sous contrôle car sous peu, il sera trop tard. Des multinationales pourraient ainsi devenir plus puissantes que les États.

Le XXI<sup>e</sup> siècle sera donc totalement dépendant de l'Éthique (notion exclusivement humaine) et du Principe de Précaution (notion commune à l'ensemble des êtres vivants) si nous voulons que notre Planète bleue survive car l'homme est devenu un facteur de risque majeur au même titre que les cataclysmes cosmiques.

Espérons que la tragique prophétie du philosophe Friedrich NIETZSCHE ne se réalisera pas :

« ALORS SAUTILLERA SUR LA TERRE LE DERNIER HOMME DEGENERÉ QUI  
AMENUISÉ TOUT ! »